

Comment déposer une demande d'affectation en Seconde professionnelle au LPA des Combrailles?

Attention : 2 étapes !

Etape 1

Au mois de mai, l'élève formule des vœux d'affectation auprès de son établissement d'origine.

Le LPA des Combrailles, établissement agricole public, propose 2 formations professionnelles par voie scolaire :

La Seconde Professionnelle Agricole **Conduite et Gestion d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin**

Sur le site de St Gervais d'Auvergne

Libellé de la formation : 2NDPROA
PRODUCTIONS (parcours CGESCF)
Code vmu : 06321342

La Seconde Professionnelle Agricole **Technicien Conseil Vente en Animalerie**
sur le site de Pontaurmur

Libellé de la formation : 2NDPROACONSEIL-
VENTE (parcours TCVA)
Code vmu : 06321352

Les descriptifs de nos formations sont accessibles sur notre site internet :

<https://metiers-chien-animalerie.fr/formation-initiale/>

L'affectation est gérée par l'application informatique *AFFELNET Lycée*.

Cependant, notre établissement procède à un recrutement spécifique : c'est une commission au sein de l'établissement qui fait des propositions d'admission à partir des dossiers de candidature étudiés.

Etape 2

Ainsi, en parallèle des vœux émis sur *Affelnet*, l'élève doit également compléter un dossier de candidature pour la formation choisie. Il peut le télécharger directement en ligne sur notre site internet ou contacter les bureaux de vie scolaire pour l'obtenir par mail ou voie postale et le retourner impérativement avant le **15 mai 2024** pour étude par la commission.

Mme BERNARD : site de St Gervais 04.73.85.72.84 veronique.bernard@educagri.fr

Mme GUILLOT : site de Pontaurmur 04-73-79-91-04 corinne.guillot@educagri.fr

- la décision d'affectation est prise par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN).
- Les résultats de l'affectation vous seront communiqués à partir du 02/07/2024. L'inscription en établissement est obligatoire avant le 8 juillet 2024 à midi pour finaliser l'affectation

Attention : pour les élèves en classe de 2nd durant l'année 2023/2024, il leur faut également faire une demande d'affectation sur *Affelnet*. Prendre contact avec son établissement d'origine.